

AVIS PUBLIC

ARRONDISSEMENT DE JONQUIÈRE

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO ARS-1823

À TOUTES LES PERSONNES SUSCEPTIBLES D'ÊTRE INTÉRESSÉES PAR LE PROJET DE RÈGLEMENT SUIVANT :

- PROJET DE RÈGLEMENT AYANT POUR OBJET DE MODIFIER LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO VS-R-2012-3 DE LA VILLE DE SAGUENAY (ZONE 10960, SECTEUR DU PROLONGEMENT DE LA RUE DES EAUX-VIVES, SHIPSHAW (ARS 1823))

Le conseil de l'arrondissement de Jonquière, suite à l'adoption à la séance du conseil tenue le 14 juillet 2026 du projet de règlement mentionné ci-dessus, tiendra une assemblée publique de consultation le 11 août 2026, à compter de 12h, dans la salle Pierrette-Gaudreault, située au 4160, rue du Vieux-Pont, Jonquière, en conformité des dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1).

L'objet du projet de règlement ARS-1823 vise à modifier le règlement de zonage numéro VS-R-2012-3 de la Ville de Saguenay de manière à modifier la zone 10960 à la suite de l'acceptation d'un plan d'aménagement d'ensemble au secteur du prolongement de la rue des Eaux-Vives, Shipshaw;

Le projet de règlement vise le périmètre illustré sur le plan joint à l'avis.

Ce projet de règlement contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

Le texte complet du projet de règlement est disponible pour consultation sur le site internet de la Ville de Saguenay à la suite de l'avis public à l'adresse suivante : <https://ville.saguenay.ca/la-ville-et-vie-democratique/publications/documents-des-conseils-et-avis-publics/avis-publics>, ou au Service des affaires juridique et du greffe, 201, rue Racine Est, Chicoutimi, ou au bureau de l'arrondissement de Jonquière, au 2354 rue St-Dominique, Jonquière, aux heures normales de bureau soit du lundi au jeudi de 8h à 12h et de 13h à 16h et le vendredi de 8h à 12h. Pour toute information technique ou pour obtenir copie de plans détaillés de la zone ou des zones contiguës, veuillez communiquer avec le Service de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme, au numéro de téléphone (418) 698-3130.

SAGUENAY, le 16 juillet 2026.

La greffière de la Ville,

PATRICIA GIRARD

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE CHICOUTIMI
VILLE DE SAGUENAY
ARRONDISSEMENT DE JONQUIÈRE**

RÈGLEMENT NUMÉRO VS-RU-2026-_____ AYANT
POUR OBJET DE MODIFIER LE RÈGLEMENT DE
ZONAGE NUMÉRO VS-R-2012-3 DE LA VILLE DE
SAGUENAY (zone 10960, secteur du prolongement de la
rue des Eaux-Vives, Shipshaw (ARS-1823))

Règlement numéro VS-RU-2026-_____ passé et adopté à la séance ordinaire du conseil
d'arrondissement de Jonquière, tenue dans la salle des délibérations le _____ 2026.

PRÉAMBULE

ATTENDU qu'il y a lieu de modifier le règlement de zonage numéro VS-R-2012-3 de la
Ville de Saguenay, de manière à modifier la zone 10960 à la suite de l'acceptation d'un plan
d'aménagement d'ensemble au secteur du prolongement de la rue des Eaux-Vives, Shipshaw;

ATTENDU qu'un avis de motion du présent règlement a été régulièrement donné, savoir
à la séance ordinaire du conseil d'arrondissement de Jonquière du 14 juillet 2026.

À CES CAUSES, il est décrété ce qui suit :

ARTICLE 1.- Le présent règlement modifie le règlement de zonage numéro VS-R-2012-3 de la
Ville de Saguenay de manière à :

PLAN DE ZONAGE

- 1) **CRÉER** la zone 10961 à même une partie de la zone 10960, le tout tel
qu'illustré sur le plan ARS-1823 annexé au présent règlement pour en faire
partie intégrante;

GRILLE DES USAGES ET DES NORMES

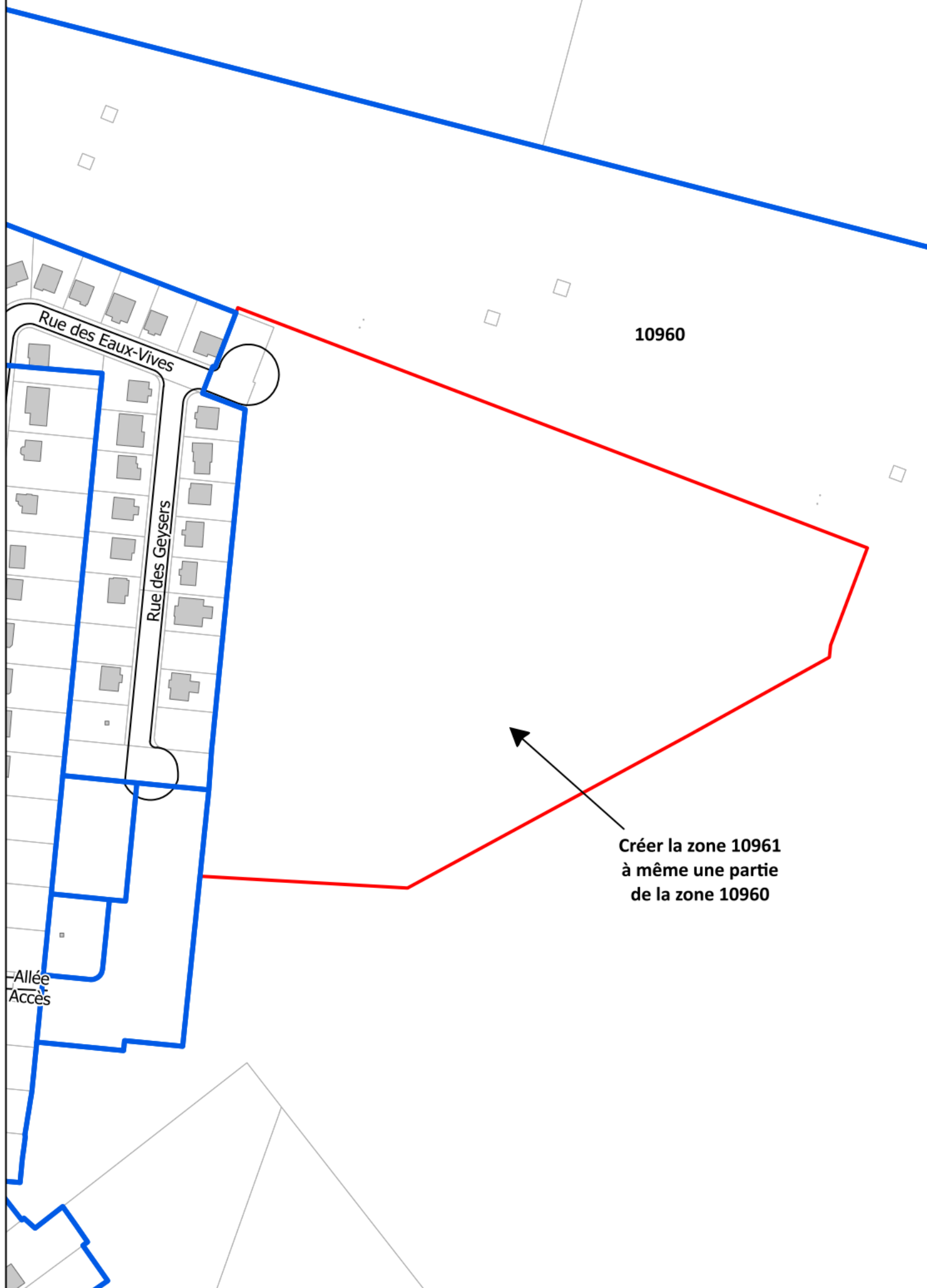
- 2) **CRÉER** la grille des usages et des normes identifiée H-07-10961;
- 3) **AUTORISER** les classes d'usage, les structures du bâtiment principal, les
normes de lotissement, les normes de zonage et les normes spécifiques telles
que prescrites à la grille des usages et des normes identifiée H-07-10961 et
faisant partie intégrante du présent règlement;

Page 1/1

Assistant-greffier

Légende

- — Ancienne limite
- — Nouvelle limite
- Zonage en vigueur



Arrondissement de Jonquière
ARS-1823

Ce plan fait partie intégrante du règlement

Juillet 2026

Président

Assistant-greffier